

Berne, le 18 octobre 2017 / Communiqué de presse

**Le Conseil fédéral s’enfiche des besoins des jeunes familles**

**Le Conseil fédéral rejette l’initiative populaire « Pour un congé paternité raisonnable – en faveur de toute la famille » et ne prévoit pas de lui opposer de contre-projet. L’argument des coûts n’est qu’un prétexte. Car l’initiative, et d’autant plus un contre-projet, n’engendrent que des coûts très limités. C’est visiblement par position idéologique que le Conseil fédéral estime qu’un congé paternité n’a pas lieu d’être. Il fait ainsi passer l’idéologie avant les besoins des jeunes familles et méconnaît totalement les réalités d’aujourd’hui et c’est honteux. L’association « Le congé paternité maintenant ! » est convaincue que la population est favorable à l’initiative et va s’engager vigoureusement pour que l’on introduise en Suisse – comme dans tous les pays de l’UE – un congé paternité.**

Le Conseil fédéral ne reconnaît pas les signes du temps. Il fonde sa décision contre l’initiative par le fait qu’elle ne serait pas finançable. C’est risible. Un congé paternité de 20 jours de travail pour tous les nouveaux pères coûte environ 385 millions de francs par an. Cela correspond à 0.06 pourcent salarial chacun pour les travailleurs et travailleuses et pour les employeurs et même pas un pourcent de ce que nous dépensons pour l’AVS. En outre, la réforme de l’armée et la diminution de jours de service militaire libéreront des moyens financiers dans un proche avenir dans le régime des allocations pour perte de gain (APG). L’initiative propose d’utiliser ces moyens pour le congé paternité et investir ainsi pour les jeunes familles et le futur de la Suisse. De ce fait, on pourrait mettre en œuvre l’exigence du congé paternité de façon plus ou moins neutre sur le plan financier. Pour Adrian Wüthrich, le président de l’association « Le congé paternité maintenant ! » il est pourtant clair que « les perspectives financières du Fonds APG montrent qu’un congé paternité est bien finançable et il est absurde de prétendre le contraire sur ce point. »

L’association « Le congé paternité maintenant ! », en tant que large alliance de la société civile, va s’engager dans le processus politique en cours avec vigueur pour le congé paternité et pour les besoins des jeunes familles. Du temps réglé dans la loi pour les pères lors de la naissance d’un enfant est une condition pour que les pères d’aujourd’hui puissent prendre au sérieux leur responsabilité que l’on attend d’eux et qu’ils ont à cœur d’accomplir. Que la loi continue à traiter un des plus importants moments de l’existence de la même manière qu’un déménagement représente une insulte. De nombreuses entreprises l’ont reconnu en proposant un congé paternité. Mais ce ne sont en général que les grandes entreprises qui peuvent se le permettre. Il en résulte que pour les pères l’obtention d’un congé paternité est une affaire de chance selon l’employeur. C’est injuste. Le congé paternité doit être un droit pour tous les pères. L’association s’engage pour que tous les pères obtiennent des conditions-cadres minimales pour un bon départ dans la vie de famille. L’initiative sur le congé paternité représente déjà un compromis avec 20 jours de travail. C’est pourquoi un congé paternité solidaire financé par les APG est nécessaire, de notre temps et finançable.

Pour d’autres informations :

Adrian Wüthrich, président de l’association « Le congé paternité maintenant ! » et de Travail.Suisse, Tél. 079 287 04 93

Matthias Kuert Killer, secrétaire de l’association « Le congé paternité maintenant ! », Tél. 079 777 24 69

**L’association « Le congé paternité maintenant ! » et ce que veut l’initiative**

L’association est portée par quatre organisations faîtières : Travail.Suisse (travailleurs et travailleuses), mànner.ch (organisations masculines et paternelles), Alliance F (organisations féminines) et Pro Familia Suisse (organisations des familles). En incluant les membres passifs, l’association compte actuellement plus de 160 organisations diverses et représente ainsi une large alliance de la société civile. L’initiative « Pour un congé paternité raisonnable – en faveur de toute la famille » a été lancée le 24 mai 2016 et fut déposée le 4 juillet 2017. Elle exige un congé paternité de 20 jours de travail au lieu de l’unique jour octroyé dans le cadre des « heures et jours libres usuels » (CO art. 329, al. 3). Le congé paternité peut être pris par jours et de manière flexible dans le délai d’un an après la naissance. L’initiative prévoit de financer les jours de congé pris par le régime des allocations pour perte de gain.

Pour en savoir plus : [www.conge-paternite.ch](http://www.conge-paternite.ch)